

FNB Horizons Indice de sociétés à grande capitalisation américaines (HULC)

Survol du FNB

Nom :

FNB Horizons Indice de sociétés à grande capitalisation américaines

Date de lancement :

6 février 2020

Symbole :

HULC; HULC.U¹

Frais de gestion² :

0,08 %

Gestionnaire de placements :

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

Indice sous-jacent :

Indice Solactive US Large Cap (CA NTR)

Symbole de l'indice Bloomberg:

SOLUSLCC

Couverture de change :

Non

Admissibilité :

Tous les comptes de placement enregistrés et non enregistrés

Tirez profit de l'avantage des indices sur les actions américaines

Le FNB Horizons Indice de sociétés à grande capitalisation américaines (« HULC ») vise à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Solactive US Large Cap (CA NTR) (l'« indice »), déduction faite des frais. Il est conçu pour mesurer le rendement du segment des sociétés à forte capitalisation du marché boursier américain.

Principales caractéristiques de HULC

- **Avantage sur le plan fiscal :** HULC ne prévoit pas verser de distributions imposables, ce qui le rend avantageux pour les comptes imposables lorsque les dividendes américains sont imposés au plein taux d'imposition marginal d'un résident canadien
- **Réinvestissement continu :** Les distributions nettes des composantes indicielles détenues par le FNB sont prises en compte dans la valeur liquidative (« VL ») de HULC à sa date ex-dividende et sont réinvesties dans les composantes indicielles de façon continue lorsque ces distributions sont reçues par le FNB, ce qui peut donner lieu à une composition plus efficace que les FNB qui réinvestissent uniquement chaque trimestre ou chaque mois
- **Frais de gestion concurrentiels :** À un taux de 0,08 %, HULC se classe, à égalité avec six autres FNB, au troisième rang des frais de gestion les moins élevés parmi un total de 98 FNB d'actions américaines cotés en bourse au Canada*

FNB en catégorie de société – Avantage sur le plan fiscal

HULC est une catégorie d'actions dans une structure de catégorie de société qui permet au FNB d'offrir un rendement de façon avantageuse sur le plan fiscal. Grâce à cette structure, le FNB recevra le rendement total de l'indice (déduction faite de la retenue d'impôt exigible sur les distributions des composantes), qui est pris en compte dans la VL du FNB. Cependant, les investisseurs dans HULC ne devraient pas recevoir de distributions imposables du FNB.

Cela rend le FNB avantageux, particulièrement si les actions sont détenues dans un compte imposable, lorsque l'impôt sur les distributions américaines de dividendes - qui ne sont pas admissibles à un crédit d'impôt pour dividendes - est susceptible de dépasser 50 %, selon le taux d'imposition marginal de l'investisseur. Grâce à cette structure de FNB, les investisseurs peuvent potentiellement reporter l'obligation fiscale jusqu'au moment de la vente du FNB, auquel moment ils pourraient réaliser un gain en capital imposable.

Dix principaux placements de l'indice

Microsoft Corp.	4,92 %	Alphabet Inc.-CI A	1,57 %
Apple Inc.	4,50 %	JP Morgan Chase & Co	1,53 %
Amazon.Com Inc.	3,10 %	Johnson & Johnson	1,47 %
Facebook Inc.	1,83 %	Visa Inc. - actions de catégorie A	1,25 %
Alphabet Inc. - actions de catégorie C	1,57 %	Procter & Gamble Co	1,13 %

En date du 5 février 2020.

*Comparativement à d'autres FNB cotés en bourse au Canada dans la catégorie « actions américaines » de Morningstar, HULC se classe, à égalité avec six autres FNB, au troisième rang des frais de gestion les moins élevés parmi un total de 98 FNB, au 6 février 2020.

¹Disponible en \$ US.

²Taxes de vente applicables en sus.



FNB Horizons Indice de sociétés à grande capitalisation américaines (HULC)

Imposition des FNB d'actions américaines

L'exemple hypothétique ci-dessous présente les incidences fiscales éventuelles sur le rendement d'un FNB d'actions américaines coté en bourse au Canada qui touche des dividendes annuels de 2,0 %. Il ne tient pas compte des frais de gestion ou d'exploitation ni des frais associés à l'achat d'un FNB. Les deux FNB sont détenus par un investisseur ontarien dans la troisième fourchette d'imposition la plus élevée, dont le taux d'imposition aurait été de 47,97 % en 2020.

Il est important de noter que ni HULC ni aucun autre FNB IRT Horizons ne recharacterisent le revenu des placements comme un gain en capital.

Incidences fiscales relatives à la détention d'un FNB d'actions américaines coté en bourse au Canada – Exemple donné à titre explicatif seulement

	FNB qui n'est pas catégorie de société	HULC
Capital investi	100 000 \$	100 000 \$
Rendement du marché (0 %)	0 \$	0 \$
Dividendes bruts (2,0 %)	2 000 \$	2 000 \$
Retenues d'impôt (15 %)	300 \$	300 \$
Dividendes nets reçus	1 700 \$	1 700 \$
Valeur totale du portefeuille avant impôt	101 700 \$	101 700 \$
Impôt sur les dividendes américains (47,97 %)**	815,49 \$	0 \$
Total des impôts exigibles	815,49 \$	0 \$
Total du rendement du portefeuille après impôt	100 884,51 \$	101 700 \$
Écart de rendement	815,49 \$	
Rendement annulé en raison des distributions	0,82 %	0 %

À TITRE D'EXEMPLE SEULEMENT. L'exemple ci-dessus met en évidence les avantages de rendement après impôt attendus de HULC par rapport à un autre FNB d'actions américaines domicilié au Canada dans un compte de placement non enregistré, dans l'hypothèse où les deux FNB rapportent ou affichent un rendement en dividende net de 1,70 % et suivent exactement le même genre d'actions. Cet exemple ne tient pas compte des frais ou des dépenses des FNB, ni des frais, commissions ou dépenses qui seraient associés à l'achat ou à la vente de parts ou d'actions du FNB. Lorsqu'un FNB canadien détient des titres américains, l'impôt des non-résidents sera retenu sur les versements assujettis aux retenues d'impôt américaines (comme la plupart des dividendes). Selon le FNB, certains crédits d'impôt étrangers pourraient être transmis aux porteurs de parts. Aucun crédit d'impôt étranger n'est pris en considération dans cet exemple.

**Les deux FNB sont détenus par un investisseur ontarien (qui n'est pas un citoyen des États-Unis) dans la troisième fourchette d'imposition la plus élevée, dont le taux d'imposition marginal aurait été de 47,97 % en 2020. L'exemple ne prend pas en considération la vente de parts ou d'actions du FNB ou toute obligation fiscale qui en résulterait. En outre, il suppose une absence de changement de la valeur marchande des composantes de l'indice.

Pour en apprendre davantage, veuillez consulter le site www.fnbhorizons.com/ETF/HULC



Tout placement dans le FNB Horizons Indice de sociétés à grande capitalisation américaines (le « FNB ») géré par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. peut donner lieu à des commissions, des frais de gestion et des taxes de vente applicables. Le FNB n'est pas garanti, sa valeur fluctue fréquemment et son rendement passé pourrait ne pas se répéter. Le prospectus contient des informations détaillées importantes au sujet du FNB. Veuillez lire le prospectus avant d'investir.

Les FNB Horizons à indice de rendement total (« FNB IRT Horizons ») comprennent les FNB qui utilisent la reproduction physique plutôt qu'un swap de rendement total pour obtenir une exposition à leur indice de référence. Ces FNB constituent une catégorie d'actions dans une structure de catégorie de société qui permet au FNB d'offrir un rendement de façon avantageuse sur le plan fiscal. Grâce à cette structure, le FNB recevra le rendement total de l'indice (déduction faite de la retenue d'impôt exigible sur les distributions des composantes, le cas échéant), qui est pris en compte dans la valeur liquidative du FNB. Toutefois, les investisseurs ne devraient pas recevoir de distributions imposables du FNB. Le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces et le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces en dollars américains ont recours à des comptes d'opérations au comptant et ne font pas le suivi d'un indice, mais plutôt d'un taux d'intérêt composé versé sur les dépôts en espèces susceptible de varier au fil du temps.

L'information contenue dans le présent document ne reflète que les règles fiscales générales; elle ne constitue pas et ne doit pas être interprétée comme un avis fiscal. La situation des investisseurs pourrait différer de celles des exemples. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal avant de prendre quelque décision que ce soit en matière d'investissement.

Solactive AG ne parraine pas, n'endosse pas, ne vend pas ni n'appuie de quelque manière que ce soit l'instrument financier, ni n'offre de garantie expresse ou implicite ni d'assurance concernant les résultats liés à l'utilisation de l'indice, à sa marque ou à son cours en tout temps ou à tous autres égards. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'indice est correctement calculé. Malgré ses obligations envers l'émetteur, Solactive AG n'est pas tenue de signaler les erreurs contenues dans l'indice à des tiers, y compris aux investisseurs ou aux intermédiaires financiers de l'instrument financier. La publication de l'indice de Solactive AG ou l'utilisation autorisée de l'indice ou de sa marque de commerce à des fins liées à l'instrument financier ne constitue aucunement une recommandation faite par Solactive AG d'investir dans cet instrument financier ni une garantie ou une opinion de Solactive AG à l'égard d'un placement dans cet instrument financier.